



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le 25/09/2025
ID : 081-218100766-20250925-DECISION17-DE

DÉCISION DU MAIRE N° 17 DU 25/09/2025
Fourniture et pose de regards (pluvial et télécom)
Avenue Jean Jaurès

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),

Vu la délibération en date du 25 janvier 2023 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant la nécessité d'installer un regard de branchement pluvial et deux regards parcellaires télécom sur l'avenue Jean Jaurès, à hauteur du numéro 12;

Considérant le devis de l'entreprise IMART TP (Aguts) pour un montant de 475,00 €HT ;

DECIDE

De signer le devis de l'entreprise IMART TP (Aguts) s'élevant à 475,00 €HT.

A Cuq-Toulza, le 25 septembre 2025.

Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL

